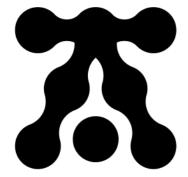
institut supérieur des arts et du design de Toulouse 5 quai de la Daurade 31000 Toulouse +33 (0)5 31 47 12 11 contact@isdat.fr www.isdat.fr

### Formation professionnelle continue

Fiche d'inscription au stage de formation : « Transmission de la variation imposée de l'Examen d'Aptitude Technique danse jazz »

Lundi 20 février et mardi 21 février 2023 de 9h à 12h et de 13h à 15h Site Saint-Pierre, place Saint-Pierre 31000 Toulouse

Nom	Prénom
Nom de naissance	
Né·e le	à
Adresse	
Téléphone	
Adresse mail	
Nom et tél. de la personne	e à prévenir en cas d'urgence
Profession	
Nom de l'établissement qu	ui vous emploie
Adresse de l'établissemer	nt
Statut de l'établissement _	
Si prise en charge employ	veur, nom et fonction de la personne signataire de la
convention	



Fiche d'inscription FPC

### Tarif:

Financement avec prise en charge employeur ou OPCO : 240€ Financement règlement individuel : 180€

Les règlements se font en ligne sur demande à l'adresse <u>regie@isdat.fr</u> en indiquant « NOM Prénom demande de règlement stage de transmission variation imposée EAT 2023 jazz ou contemporaine »

## Informations complémentaires à lire attentivement :

- Cette formation de 10 heures s'adresse aux candidats et aux formateurs de l'EAT. Elle permet de finaliser le travail de préparation de la variation, de clarifier les intentions du de la chorégraphe Pour en profiter pleinement, la variation doit être mémorisée avant le début du stage.
- Ce module de formation est non fractionnable à la journée.
- Toute inscription est prise en compte et définitive à compter de la réception du règlement individuel ou de l'attestation de prise en charge et ce, dans la limite des places disponibles.
- La réservation des places se fait dans l'ordre d'arrivée des règlements.
- Ce module de formation n'est pas éligible au Compte Personnel de Formation (CPF).
- L'institut se réserve le droit d'annuler une formation et s'engage à en informer les stagiaires inscrit·es au moins 10 jours avant le début du stage. Dans ce cas, les sommes éventuellement perçues par l'institut seront intégralement remboursées.
- Le remboursement des frais d'inscription en cas d'annulation par le ou la candidat·e ne sera possible qu'à réception d'un justificatif médical au minimum 48h avant le début du stage.
- Pour les personnes bénéficiant d'une RQTH ou sur présentation d'un certificat médical, un/des aménagement(s) spécifique(s) de la formation (durée journalière, accessibilité des lieux, adaptation des supports visuels ou auditifs, etc.) peuvent être organisés sur demande auprès de Madame Naïg Ménesguen.

### Votre prise en charge :

	Je bénéficie d'une prise en charge O présente fiche mon attestation de pris	PCO / employeur / Pôle Emploi : je joins se en charge d'un montant de 240€.
□ J'atteste ne pouvoir bénéficier d'aucune prise en charge et demande l'application du tarif individuel et je règle par virement 180€.		
Date	e:	Signature :

# Liste des pièces à joindre :

- Quel que soit mon mode financement, je joins la présente fiche d'inscription remplie et signée.
- Si mon financement est individuel, je joins une preuve (capture d'écran, reçu) de mon virement.
- Si je bénéficie d'une prise en charge, je joins l'attestation correspondante.

Complétez, signez et envoyez la présente fiche accompagnée des pièces à joindre avant le vendredi 17/02/2023 avant 12h (midi) à Naïg Ménesguen, coordinatrice FPC/VAE à l'adresse mail suivante : <a href="maig.menesguen@isdat.fr">naig.menesguen@isdat.fr</a>

